

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **22 NOVEMBRE 2023 A 18H00**

### Préalable avant l'appel :

Notre collègue Daniel SAENEN a déposé sa démission le 02 Novembre 2023 pour raisons de santé. Conformément aux prescriptions du Code Electoral, il est remplacé au sein du Conseil Municipal par le suivant sur la liste du membre démissionnaire.

Le suivant, la suivante, sur la liste MARPENT PASSIONNEMENT est Clémence PRIN.

Le tableau du Conseil Municipal sera amendé en fonction de cette entrée et transmise en Sous-Préfecture

### Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Ludovic CESSSELLI, Angélique CROIX, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT, Thierry WILLIEZ.

### Excusés ayant donné procuration :

Mélanie BERTINCHAMP ayant donné procuration à Christian LAVIELLE

Vincent BLOMME ayant donné procuration à Ludovic CESSSELLI

Ludovic DAMIENS ayant donné procuration à Pascal DELPLANCHE

### Absentes excusées :

Laure DESPRIET

### Absente :

Patricia VERPLAETSE

### **Secrétaire de séance**

Monsieur Christian LAVIELLE est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du PV de séance du 02 Novembre 2023 à 18h00**

Pas de remarques.

### **Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT**

#### **Travaux**

Eau potable de la mairie : Un récent contrôle de SUEZ a révélé que l'eau potable de la mairie était légèrement au-dessus du seuil pour la concentration en nickel (Valeur relevée 23,1 µg / l pour une limite de qualité à 20 µg / l).

La consommation de cette eau a été déconseillée.

Nos agents techniques ont ouvert le caniveau qui permettait d'acheminer la conduite d'alimentation en eau de la mairie ainsi que l'ancienne conduite d'évacuation des eaux usées.

Cette ouverture du caniveau a mis en évidence que celui-ci avait été complètement rebouché par du sable lors des travaux de rénovation de la mairie.

De fait, le remplacement de la conduite d'eau principale était rendue impossible.

L'option de passer un tube PEDH (Polyéthylène de Haute Densité) par l'ancienne conduite d'évacuation des eaux usées s'est avéré une solution envisageable puisqu'elle permettait de supprimer une partie de la tuyauterie endommagée.

Sur quatre entreprises consultées, seule l'entreprise SERVAIS de Feignies a répondu pour un marché d'un montant de 2771,40 €uros TTC.

Fauchage des accotements par l'entreprise BOULANGER Frères de Ramousies pour un montant de 972 €uros TTC.

### **Cimetière**

Signature d'un acte de concession pour une concession classique pour une durée de 30 ans : 120,00 €uros

## **Informations d'ordre général**

### **Evènements**

Le 7 novembre : Forum de l'Economie Sociale et Solidaire à Maubeuge (Ludovic DAMIENS et le maire).

Le 8 novembre : Accueil des animateurs des médiathèques des communes de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre de la mise en place du Réseau Intercommunal des Médiathèques.

Le 9 novembre : Accueil de Mme Jocelyne FARINEAUX, chargée de mission Tourisme au Conseil Régional (Les Contrats de Rayonnement Touristique sont remplacés par les Contrats de Destination)

Le 11 novembre : Cérémonie de commémoration du 105ème anniversaire de l'armistice de 1918

14 novembre : Signature de la cession à l'Etablissement Public Foncier des logements de la rue de la mairie

Le 16 novembre : Participation de Monique NICOL et de Bruno LEGROS à une réunion à la Gare Numérique de Jeumont sur la nouvelle réglementation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les Etablissements Recevant du Public et sur le projet de l'Agence Régionale de Santé QUANTIRADON 2024.

Le 17 novembre : Participation de Jean-Marie ALLAIN à la remise des labels « Cimetière nature de Niveau 1 à Bersillies.

Le 17 novembre : Cérémonie d'anniversaire des 10 ans de l'EHPAD SAMARA en présence de Jean-Marie ALLAIN.

Le 22 novembre : Visio -conférence de Jean-Marie ALLAIN avec Collecticity, plate forme de financement participatif.

Le 22 novembre : Participation au conseil de vie partagée d'AGES et VIE d'Alda DELPLANCHE et d'Angélique CROIX.

## **Délibérations**

### ***Commission DEVELOPPEMENT***

#### **1 – Choix de l'opérateur pour le renouvellement des contrats de fourniture et de livraison du gaz naturel dans les bâtiments communaux**

Monsieur Bruno LEGROS, adjoint en charge du développement rappelle le contexte.

Les 9 Points De Livraison de gaz naturel dont l'échéance tombe le 30 Novembre 2023, représentent une consommation totale estimée par le gestionnaire du réseau, GRDF, de 661300 kWh.

Cette estimation est établie en fonction des consommations des 3 dernières années et des projections des 3 prochaines années.

Le cahier des charges transmis aux fournisseurs sollicitait une offre pour 25 mois avec une variante pour prolonger cette offre jusque 37 mois.

NOTA : Ces durées permettaient d'harmoniser les contrats avec les contrats de fourniture et de livraison de l'électricité, notamment celle de 25 mois qui correspondait à la fin du dispositif ARENH fixée au 31 Décembre 2025.

Le cahier des charges transmis aux fournisseurs sollicitait une remise des offres le 16 Novembre 2023 à 12h00.

3 fournisseurs ont répondu à notre appel d'offre :

TOTAL ENERGIES :

Ce fournisseur a transmis une offre à 54411 €uros HT par an pour un contrat d'une durée de 25 mois le Lundi 13 Novembre 2023 à 9h17 avec une durée de validité jusqu'au jour-même avant 16h30 !

L'offre n'intégrait pas de variante sur 37 mois.

La durée de validité de l'offre (environ 7h00) ne permettait pas de la comparer les offres concurrentielles qui nous parviendraient jusqu'au 16 Novembre 2023 à 12h00

Les échanges avec ce fournisseur pour prolonger la validité jusqu'au Jeudi 23 Novembre 2023 n'ont pas abouti.

ENGIE :

Pas d'offre réceptionnée de ce fournisseur, mais un courrier nous informant que le marché mondial des énergies étant si instable et imprévisible depuis le début du conflit en Ukraine, qu'il ne signait plus de nouveaux contrats en dehors des renouvellements avec leurs clients.

EDF :

2 offres réceptionnées de ce fournisseur :

- 52749 €uros HT par an pour un contrat d'une durée de 25 mois
- 50865 €uros HT par an pour un contrat d'une durée de 37 mois

Au vu de la remise commerciale sur 37 mois, M. LEGROS propose de retenir l'offre d'EDF pour une durée de 37 mois.

*Frédéric MARECHAL remarque que le fait de solliciter un contrat de 25 mois réduisait le montant de la consultation et que, pour une durée plus importante, les fournisseurs auraient certainement été plus nombreux à faire une offre sur la plateforme des marchés publics.*

*Bruno LEGROS rappelle que la durée de 25 mois correspondait à une harmonisation avec le contrat du marché de l'électricité et que les fournisseurs disposaient d'une possibilité de variante jusque 37 mois.*

*Bruno LEGROS rappelle également qu'aujourd'hui, il ne restait quasiment que 3 fournisseurs sur les marchés du gaz et de l'électricité (TOTAL ENERGIES, EDF et ENGIE) et que les durées de validité des offres de la majeure partie de ceux-ci étaient limitées à la journée (Nous avons l'exemple avec TOTAL ENERGIES).*

*Toutes les collectivités sont confrontées à cette problématique (Retour d'expérience du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, dont nous faisons partie).*

*Le Maire ne disposant pas de la signature pour des contrats supérieurs à 90000 €uros, la réunion du Conseil Municipal est impérative pour valider ce type de contrat.*

*Par ailleurs, il faut noter que la proposition d'EDF sur un contrat de 37 mois permet une économie substantielle pour la commune de l'ordre de 1900 €uros par an.*

*Ludovic CECCELLI confirme qu'un fournisseur ne respectant pas les clauses du cahier des charges doit être écarté du marché.*

*Frédéric MARECHAL reconnaît que ces marchés sont de véritables « usines à gaz » !*

*Délibération adoptée à l'unanimité – 3 abstentions.*

## 2 – Choix de l'opérateur pour le renouvellement des contrats de fourniture et de livraison de l'électricité dans les bâtiments communaux

Monsieur Bruno LEGROS, adjoint en charge du développement rappelle le contexte.

Les 15 Points De Livraison de l'électricité dont l'échéance tombe le 31 Décembre 2023, représentent une consommation totale estimée par le gestionnaire du réseau, ENEDIS, de 70205 kWh.

Cette estimation est établie en fonction des consommations des 2 dernières années et des projections des 2 prochaines années.

Le cahier des charges transmis aux fournisseurs sollicitait une offre pour 24 mois (Pas de variante).

**NOTA** : Cette durée correspondait à la fin du dispositif ARENH fixée au 31 Décembre 2025.

Le cahier des charges transmis aux fournisseurs sollicitait une remise des offres le 16 Novembre 2023 à 12h00.

2 fournisseurs ont répondu à notre appel d'offre :

**ENGIE** :

Pas d'offre réceptionnée de ce fournisseur, mais un courrier nous informant que le marché mondial des énergies étant si instable et imprévisible depuis le début du conflit en Ukraine, qu'il ne signait plus de nouveaux contrats en dehors des renouvellements avec leurs clients.

**EDF** :

1 offre réceptionnée de ce fournisseur :

- 15900 €uros HT par an pour un contrat d'une durée de 24 mois

**TOTAL ENERGIES** :

Tout comme pour le gaz, ce fournisseur limitait la durée de ses offres à +/- 6h00. Nous n'avons pas réceptionné d'offre de ce fournisseur en date du 16 Novembre 2023 à 12h00.

M. LEGROS propose de retenir l'offre d'EDF pour une durée de 24 mois.

*Frédéric MARECHAL estime que le périmètre de la consultation aurait dû inclure les besoins de l'ensemble Salle des Fêtes/Auditorium/Mairie (M2S), Ecole Primaire/Petite enfance et 10 & 10b rue de la mairie, dont nous avons signé le renouvellement en Octobre 2023.*

*De fait, notre consultation, supérieure dans ce scénario au seuil défini pour les marchés publics de fourniture, aurait dû être mise en ligne.*

*Bruno LEGROS rappelle que, le fournisseur actuel de ces contrats (EDF), est titulaire de ces marchés depuis leur origine.*

- *Pour la M2S : En Octobre 2018, suite aux travaux et au passage de 96 à 240 KVA par EDF. Par la suite, aucun fournisseur n'a été en capacité de prendre en charge ce type de comptage.*
- *Pour l'Ecole Primaire / Petite Enfance : La fourniture en 400 Volts étant assurée par un transformateur 20000 Volts > 400 Volts, seul EDF a les compétences techniques pour intervenir dans ces installations.*

*Aucun fournisseur alternatif à EDF n'a jamais répondu à nos appels d'offres.*

*Jusqu'au 31 Décembre 2023, les contrats ne pouvaient être renouvelés que pour des durées de 12, 24, 36 ou 48 mois.*

*Ceci explique le renouvellement des contrats en Octobre 2023, à la date anniversaire du contrat M2S. Au vu des prix du marché de l'électricité en Octobre 2023 et du volume annuel estimé (170000 kWh), EDF ne nous a proposé qu'un contrat de 12 mois, misant sur la stabilisation à la baisse des prix en 2024.*

*Le contrat Ecole Primaire / Petite Enfance, vu sa spécificité, a été renouvelé implicitement avec celui de M2S.*

**NOTA** : *En Décembre 2024, nous devrions renouveler les contrats M2S, Ecole Primaire/Petite enfance et 10 & 10b rue de la mairie jusqu'à l'échéance du dispositif ARENH du 31 Décembre 2025.*

*Délibération adoptée à l'unanimité – 3 abstentions.*

### Questions diverses

Le maire explique que la FONCIERE 29 a décidé de vendre le magasin PROXI et que les gérants ne sont pas en capacité de racheter.

#### INTERET POUR LA COMMUNE DE RACHETER LE BATIMENT

Sauvegarder le seul magasin alimentaire de la commune

Ne pas perdre la maîtrise foncière du parking

#### LES CONDITIONS POUR REALISER UN TEL PROJET

Un accord sur le prix de vente

Trouver des sources de financement

#### LE PRIX DE VENTE

Estimation des domaines : 270000 €uros (779 m<sup>2</sup> dont 470 m<sup>2</sup> de surface de vente)

Première négociation / La Foncière : 250000 €uros

Seconde négociation / La Foncière : 200000 €uros (baisse de 25 % par rapport à l'estimation des domaines), offre valable jusque fin 2023 avec signature de l'acte en 2024.

#### TROUVER DES SOURCES DE FINANCEMENT

La Région : 50 % (« dernier commerce de la branche »)

Resterait 100000 €uros à financer par la commune :

- Soit sur fonds propres (mais on ampute fortement notre budget d'investissement),
- Soit sur fonds exogènes, c'est-à-dire emprunt bancaire, financement participatif ou autre subvention.

*Ludovic CESSELLI pense qu'au vu des rentrées de loyer (24000 €uros / an), l'option de l'emprunt paraît plus simple et plus rapide, les loyers permettant de rembourser l'emprunt sur quatre ans.*

*Frédéric MARECHAL attire l'attention sur les diagnostics qui seront à faire avant la vente et les possibles travaux de mise aux normes.*

Le maire précise que le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

La secrétaire de séance  
Christian LAVIELLE



Le Maire  
Jean-Marie ALLAIN

